



Examen du tableau d'avancement au grade d'IFiP Art 18 et 19 - Année 2014 Séance du 27 mars 2014

La journée d'action des agents des Finances Publiques du 20 mars 2014 a été une grande réussite. Des milliers d'agents étaient en grève. Ils ont manifesté, aux côtés d'agents retraités, à Paris et en région avant de se rassembler devant leur direction.

A Paris, ils ont défilé de Nation à Bercy pour clamer sous les fenêtres des ministres leur colère et leurs revendications. Les organisations syndicales ont été reçues, à leur demande, par Pierre Moscovici. Le Ministre a été forcé de reconnaître la forte mobilisation des personnels mais, encore une fois, a refusé de répondre à leurs légitimes revendications.

Sa seule réponse fut de rappeler son seul objectif de recherche effrénée de 50 milliards d'économie à réaliser en trois ans. Cela se traduit par l'inscription des ministères économiques et financiers au cœur de la réduction violente de la dépense publique.

Concrètement, cela implique la mise en œuvre des plans stratégiques et plan d'action pour détruire l'emploi public et amoindrir les moyens d'intervention de nos ministères. Pour les citoyens, ce sera moins de protection économique, moins de lutte contre les fraudes, moins de contrôle des fonds publics... Quant aux agents, déjà pressurisés par les suppressions d'emplois, ils n'auront droit qu'à moins de salaire, moins de promotions, moins de mutations, des conditions de vie au travail toujours plus difficiles...

Mais, très «généreusement», le Ministre est prêt à abonder de quelques euros supplémentaires la prime de mobilité et à veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de mobilité géographique imposée... Et il croit que nous devrions lui dire merci ??!

Tous les personnels des Finances sont appelés à se réunir et débattre pour élargir les mobilisations. D'ores et déjà, les intersyndicales directionnelles envisagent une nouvelle journée d'action vers la mi-mai.

D'ici là, la CGT Finances Publiques appelle les actifs et les retraités à participer massivement aux initiatives déjà annoncées pour faire entendre leur voix :

- ▶ le 4 avril 2014 à l'appel de la Confédération européenne des syndicats,
- ▶ le 1er mai 2014 à la journée internationale des travailleurs.

D'autre part, la CGT Finances Publiques tient encore une fois à réaffirmer que baisser les dépenses publiques, c'est dégrader le service public et réduire les capacités d'intervention publique.

Ainsi, 20% des emplois ont été supprimés en dix ans à Bercy. Nous subissons une baisse des crédits d'investissements, un gel du point d'indice, une réduction des plans de qualifications, d'importantes dégradations des conditions de travail...

La «Modernisation de l'action publique» (MAP) poursuit la même logique que la RGPP, à savoir réduire les coûts sans se soucier de l'efficacité du service public.



Montreuil, le 1er avril 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

C'est toujours les mêmes arguments, enrobés de beaux discours sous couvert de «dialogue social», qui peinent à cacher la dure réalité : diminution des moyens et décisions unilatérales du gouvernement.

Pour la CGT, il est hors de question de discuter sur la «Modernisation de l'action publique». «le meilleur service public au meilleur coût» vanté dans les documents est purement et simplement un abandon de missions, tout comme les simplifications proposées dans les fiches. Ce que nous retenons, de la MAP d'un côté et des démarches stratégiques de l'autre, c'est moins de services publics, donc moins d'agents et moins de moyens de fonctionnement.

La CGT travaille à construire un rapport de force conséquent afin de faire comprendre au niveau ministériel et directionnel les conséquences dramatiques qu'ont les politiques de rigueur budgétaire sur les agents mais aussi les citoyens.

Concernant la CAP d'aujourd'hui, comme prévu la DGFIP révisé encore à la baisse le nombre de promus au grade d'IP, à savoir 109 (au lieu de 132 en 2013 et 186 en 2012), toutes filières confondues.

93 lauréats au titre du concours (contre 100 en 2013) et 16 contre 32 en 2013) au titre des examens professionnels articles 18 et 19.

Nous sommes passés de 186 à 109 promus en deux ans pour les trois modes de recrutement, alors que les taux pro-pro communiqués estimaient à 180 le nombre de promus.

L'année dernière, nous regrettons l'instauration d'une sélectivité accrue dès le concours pour créer une "filiale d'excellence", en promettant à terme un taux de promotion de 80% au grade d'AFIPA, on n'en est même plus là !

Ce n'est plus l'excellence pour l'examen professionnel mais l'exception !

Pourquoi avoir limité les recrutements à la moitié des possibilités offertes par les statuts qui prévoient 1/6^{èmes} pour les articles 18 et 19. On aurait pu promouvoir 16 inspecteurs et 16 IDIV CN. On est loin de la discussion de l'arrondi de 2013 ! Nous vous rappelons que les textes prévoient que le dernier sélectionné peut avoir 12/20.

Quelle est la dernière note obtenue à l'oral pour les lauréats du concours d'IP ?

Le dernier promu chez les inspecteurs a obtenu la note de 15,75 (14,75 en 2013) et 16 (15,25 en 2013) chez les IDIV HC. Faudra-t-il 20/20 l'année prochaine ?

Qu'est-ce qui motive cette pénurie organisée ? La DG a-t-elle peur de recruter trop d'IP par l'examen professionnel, au détriment du concours plus élitiste et facteur de jeunisme propice à plus de servitude et de mobilité?

Concernant les marges de manœuvre de cette CAP, quelles sont-elles ? La direction générale ouvre-t-elle des possibilités pour saturer les quotas ou a-t-elle déjà choisi ceux qu'elle ajoutera à l'issue de la CAP comme pour les AFIPA, voire ne nommera aucun IP en plus ?

Selon vos réponses, nous vous prévenons que nous demanderons une audience à M PERRIN et demanderons l'interruption de cette CAP !

CAP qui n'en a que le nom puisque en proposant aux candidats écartés d'obtenir les retours auprès de vos services, vous l'avez volontairement vidée de sa raison d'être. CQFD : les collègues ne demandent plus d'explications aux organisations syndicales et de ce fait entérinent les taux de promotion annoncés au projet !

Circulez, il n'y a rien à voir de ce côté !

Sur les conditions de préparation de l'examen, nous avons eu des remontées de collègues pour qui les oraux blancs se sont très bien passés, pour certains les AFIP leur ont même dit qu'il convenait de ne rien changer à leur présentation et se retrouvent avec une note inférieure à la moyenne !

Plus globalement nous notons, comme pour la sélection IDIV, des décalages flagrants entre les conseils prodigués par les jurys locaux et la véritable sélection.

Nous avons également été interpellés par des collègues se plaignant de l'attitude pour le moins détachée de membres de jurys travaillant sur ordinateur et sur d'autres sujets, plutôt que de se concentrer sur la prestation des candidats. Cela nous paraît déplacé de la part de membres du jury qui doivent consacrer toute leur attention aux candidats et ne pas les déstabiliser.

Ensuite nous avons trouvé une mention à un mandat d'élu des personnels dans le dossier d'un candidat. Même si au cas d'espèce ces commentaires, avaient tendance à valoriser ses aptitudes, nous rappelons que de tels propos n'ont pas à figurer dans le dossier professionnel d'un agent..

Pour terminer nous revenons sur notre demande de potentialités pour cette CAPN afin de déterminer notre position.

Pour la CGT Finances Publiques, nous ne commencerons aucun débat avant que ce point soit éclairci.

Compte rendu

En réponse aux déclarations liminaires, la Présidente a justifié les décisions de l'Administration :

- ▶ la baisse des perspectives des carrières serait liée aux départs tardifs en retraite, facteurs d'allongement des carrières, obligeant ainsi à un ajustement des recrutements
- ▶ la mise en ligne des rapports des jurys avant CAP a été faite dans un souci de rapprochement des situations avec les IP recrutés par concours. Il s'agissait de donner les informations au plus vite. Cette procédure ne sera pas renouvelée l'an prochain.
- ▶ la volumétrie des 109 recrutements a été arrêtée fin 2013, au regard des besoins estimés par le services RH . Elle a été validée par le service chargé du contrôle budgétaire (CBCM). L'autorisation budgétaire qui a été accordée ne peut donc être dépassée, les jurys, présidés par Mme Gontard ont déterminé ceux qui devaient être reçus dans cette limite. Il n'est pas possible d'ajouter un candidat à la liste des reçus.
- ▶ la communication des observations des candidats non retenus ne donnerait pas plus d'éclairage pour les non retenus. Le retour pédagogique est déjà lourd.
- ▶ la note du dernier reçu à l'oral du concours d'IP n'est pas connue des services RH.

Face à l'absence de marge de manœuvre, toutes les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance, à l'issue de laquelle, une audience auprès de M. Perrin a été demandée.

M. PERRIN EST VENU DANS LA SALLE DE LA CAP ET A VALIDE LES POSITIONS DU SERVICE RH SUR LES NIVEAUX DE RECRUTEMENTS.

Dans un premier temps il a donné acte aux organisations syndicales sur deux points:

- ▶ Le fait de ne pas avoir communiqué le nombre de places offertes aux l'examens professionnels était une erreur. Pour la prochaine session cela sera fait par analogie avec les candidats au concours, même si ce n'est pas une obligation juridique.

- ▶ Les appréciations concernant les candidats retenus seront communiqués aux OS.

Pour le reste il a confirmé les arguments déjà énoncés :

- ▶ Le taux pro-pro : est une fourchette avec un plafond à respecter. Pour les cadres supérieurs. Ce taux n'a pas vocation à être saturé car il faut « une chaise libre » pour nommer un cadre A+, ce qui est différent pour les cadres B et C
- ▶ La non saturation des articles 18 et 19 a été expliquée également par la suppression des emplois dans l'encadrement supérieur. Le choix de faire porter la baisse uniquement sur les articles 18 et 19 relève de l'arbitrage du jury . Il s'agit d'une cote mal taillée entre le concours (93) et les examens professionnels (8 IFIP et 8 IDIV). Les non départs à la retraite des AFIPA et AFIP entraînent de facto la diminution substantielle du nombre d'IP à recruter (La CGT fait remarquer que ce ne sont les IP issus de l'examen professionnel qui ont vocation à aller en masse vers les échelons de commandements, donc ce dernier argument n'est absolument pas recevable pour justifier la seule diminution de la volumétrie des examens professionnels)
- ▶ L'interclassement par 1/6^{ème} restera inchangé bien que le quota n'ait pas été atteint .
- ▶ Sur ce type de CAP, le nombre de candidats n'est jamais discuté.

Les organisations syndicales ont toutes rappelé que cette année, c'est la première fois que le taux de 1/6 n'est pas respecté et qu'il est même divisé par deux ! Les autres années les quotas étaient saturés au projet, hormis les arrondis !

Les réponses apportées n'ont pas convaincu. Aucune marge de manœuvre n'a été possible. Aussi, en raison d'une CAP transformée en chambre d'enregistrement des décisions de la DG, toutes les OS ont décidé de quitter la séance, laissant l'Administration responsable de ses choix.